

Annonces légales

Avis de transfert de siège social (Suite)

SI2C
SAS au capital de 30 000 €
Siège social : 804 AVENUE AMBROISE CROIZAT
38920 CROLLES
RCS de GRENOBLE n°793 059 999

Par décision de l'AGE en date du 30/06/2023, il a été décidé à compter du 30/06/2023 de transférer le siège social au 576 ROUTE D'APREMONT, 73490 LA RAVOIRE. Radiation du RCS de GRENOBLE et immatriculation au RCS de CHAMBERY

Avis rectificatif

Avis rectificatif concernant la SAS DRIVE AUTOS 38 paru dans Terre Dauphinoise N° 3556 du 20/04/2023, il y avait lieu de lire «président à compter du 10 avril 2022» au lieu de «président à compter du 4 avril 2022».

Avis divers

La société ACTION France
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 15.000.000 euros,
11 rue de Cambrai, Parc du pont de Flandre
Immeuble 028 le Beauvaisis 75019 PARIS
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 753.308.238

AVIS D'OUVERTURE AU PUBLIC

En application de l'article L752-1-1 du Code de Commerce et de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée en date du 09 janvier 2020 par la commune de PONTCHARRA. La société ACTION FRANCE informe de l'ouverture d'un magasin à l'enseigne « ACTION », rue du Port à PONTCHARRA (38530), sur un terrain d'assiette cadastré Section AP n°402, 404 et 406 d'une superficie de 2 782 m². Il ouvrira ses portes au public le 28 octobre 2023 à 8h30. Il s'agit d'un bâtiment commercial de 882,12 m² de surface de vente, équipé de 53 places de stationnement dont 3 places destinées aux personnes à mobilité réduite.

Venez publier avec **Terre Dauphinoise**
vos Annonces Légales
Dépôts jusqu'au mardi 12h
www.terredauphinoise.fr Contactez-nous : 04 38 49 91 76
annoncelegale@terredauphinoise.fr

Abonnez-vous à Terre Dauphinoise
Aux racines de l'Info
Service Abonnement
04 38 49 91 70
abo@terredauphinoise.fr

Format papier + Web

- Chaque jeudi directement chez vous
- Un accès illimité au site www.terredauphinoise.fr
- Plusieurs n° thématiques de Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes

BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à : Terre Dauphinoise
34 rue du Rocher de Lorzier - CS 10023 - 38345 Moirans Cedex

Nom * :
Prénom * :
Société/GAEC/EARL * :
Adresse * :
Code postal * : Ville * :
E-mail : Tél. :

127 € pour 1 an (51 n°)
 240 € pour 2 ans (102 n°)
Offre valable jusqu'au 31.12.2023

Je règle par :
 Chèque joint à l'ordre de Terre Dauphinoise
 Carte Bancaire sur www.terredauphinoise.fr ou au 04 38 49 91 70

Terre Dauphinoise
Hebdomadaire d'information générale et rurale éditée par la Société d'Édition de la Terre

Abonnement d'un an : 127 euros - le N° 3,00 euros
ISSN 1279-2853
Rédaction - administration :
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 -
38345 Moirans cedex
Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr
Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES
BOURGOGNE AGRAPÔLE, 23 rue Baldassini -
69364 Lyon cedex 07

Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet - 59440
AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées mini : 60 %
Papier produit à partir de fibres IFCCO (Issues de Forêts
Certifiées Gérées Durablement).
Ptot : 0,022 kg/t
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir les annonces

légales pour le département de l'Isère
N° d'inscription de la commission
paritaire de publication d'agence de presse
0926 C 85371
Tél : 04 38 49 91 70,
contact@terredauphinoise.fr
Dépôt légal à parution.

Agenda

30 septembre

Etape gourmande sur France bleu

L'émission nommée L'Étape gourmande avec une audience de 600 000 auditeurs, présentée et orchestrée par Nathalie Helal, journaliste gastronomique et historienne, a pour but de mettre en avant les territoires français et leur richesse terroir, dans ses anecdotes et références historiques et gourmandes. Le saint-marcellin IGP, la noix de Grenoble AOP, les vins de l'Isère IGP et la raviolle du Dauphiné ont été invités dans cette émission qui promet de beaux moments de partage, de convivialité et d'échange. Avec les personnalités ci-après présentes : Bruno Neyroud, Christian Nagearaffe pour la Noix, Antoine Dépierre pour le Domaine Mayoussier et les vins de l'Isère IGP, Bruno Gil pour la raviolle du Dauphiné. L'émission sera retransmise sur France Bleu, en national, de 12h à 13h.

Bicyclette à Paladru

Le lac de Paladru sera réservé aux vélos et aux piétons toute la journée de 10h à 17h. Cette initiative vise à promouvoir le vélo et à permettre à tous les publics d'apprécier le temps d'une journée ce site et de découvrir de nombreuses activités sportives gratuites : aviron, voile, paddle, balade à poney, tir à l'arc, escrime, escalade, roller, parcours draisiennne, atelier de réparation de vélo.

Pour en savoir plus : <https://www.isere-tourisme.com/alpes-isere/bicyclette-levenement-velo>

6 et 7 octobre

Concert Gospel

Un concert est donné dans la basilique du Sacré Cœur à Grenoble, à 20h.

Réservation : www.seetickets.com/fr/tour/grenoble-gospel-concert

13 octobre

Journée friture pour les Anciens

La Section des anciens exploitants propose une sortie gourmande et festive au restaurant La Tourelle au Village-du-lac-de-Paladru. Le repas projeté est composé de buffet froid, friture, omelette norvégienne pour un total de 35 euros par personne.

Réservation : Sophie Léo avant le 9 octobre au 04 76 20 68 10.

Abonnez-vous à Terre Dauphinoise
et soyez à jour sur l'actualité agricole



CONSTRUCTION BOIS / Des portes ouvertes sont organisées dans le département pour visiter des réalisations en bois.

Dix jours pour se laisser convaincre

Les journées portes ouvertes gratuites Habiter bois, organisées par Fibois Aura valorisent tout le potentiel de ce matériau dans la construction, la rénovation, l'isolation, l'aménagement, l'extension ou la surélévation.

Le grand public a 10 jours pour s'inspirer du travail des entreprises régionales et découvrir les avantages du bois.

Plus isolant, plus résistant, plus léger, que la brique ou le béton, le bois conduit à des chantiers plus rapides, plus propres et plus respectueux de l'environnement que la construction traditionnelle en maçonnerie. Sur inscription les visites gratuites sont répertoriées sur le site dédié habiterbois.fr qui constitue également une mine d'information sur la construction et la rénovation bois. Le site

valorise les entreprises régionales à travers son guide des professionnels permettant de trouver les architectes, maîtres d'œuvre, entreprises de construction et artisans compétents. Cette année l'évènement Habiter Bois qui se déroule du 6 au 15 octobre prochain coïncide avec les Journées nationales de l'architecture du 13 au 15 octobre placées sous le thème : « Architecture et transition écologique ». Une double occasion de découvrir les atouts du bois dans le développement d'une architecture responsable.

- Maison ossature bois à énergie positive à Saint-Étienne de Saint-Geoirs : du 6 au 15 octobre.
- Maison bois terre paille à Méaudre : 7 octobre.
- Chantier de la transformation d'une grange en habitation à Murianette : 10 octobre.

- Rénovation et extension en ossature bois à la Tronche : 11 octobre.

- Surélévation d'une maison de ville à Grenoble : 12 octobre.

- Maison secondaire à Saint-Théoffrey : 12 octobre.

- Maison en chantier en bois/paille avec enduits à la chaux à Herbey : 13 octobre.

- Maison bioclimatique et passive à Lans-en-Vercors : 14 octobre

Pour compléter les rendez-vous dans les départements Fibois propose également une visioconférence d'une heure pour mieux comprendre « Rénovez votre maison : les solutions avec le bois » le 10 octobre à 18h.

Découvrir le programme dans les autres départements de la région sur terredauphinoise.fr

DROITS SOCIAUX ET RSA / Le Revenu de Solidarité Active (RSA) permet de bénéficier d'une garantie de revenus en cas de difficulté. Les bénéficiaires peuvent effectuer leur demande et les déclarations trimestrielles de ressources directement en ligne depuis Mon espace privé MSA. En cas de besoin d'un accompagnement numérique, on peut se rendre dans l'agence France services la plus proche de chez soi.

Un revenu en cas de difficulté

Le RSA est une garantie de revenu minimum en cas de besoin. Il a pour objectif de :

- faciliter l'insertion sociale et professionnelle ;
- de lutter contre l'exclusion ;
- de lutter contre la précarité.

Financé par les conseils départementaux, il est versé par la MSA ou la Caf.

Qui peut en bénéficier ?

On peut bénéficier du RSA si on remplit les conditions suivantes :

- avoir plus de 25 ans (ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître ou si on a exercé une activité professionnelle d'au moins deux ans au cours des trois dernières années).
- être sans activité ou ne tirer de l'exercice d'une activité professionnelle que de faibles revenus (inférieurs à une limite fixée par décret). Les exploitants ou chefs d'entreprise agricole, peuvent bénéficier d'une garantie de revenus en cas de difficulté. Certaines règles sont susceptibles d'adaptations départemen-

tales (évaluation des revenus des NSA...).

Comment ça marche ?

Faire sa demande de RSA directement en ligne, depuis « Mon espace privé > Mes services en ligne > Mes déclarations, mes demandes. ». Puis, tous les 3 mois, déclarer ce qui a été perçu le trimestre précédent. Le calcul des droits au RSA est lissé sur la durée du trimestre : le demandeur perçoit la même somme pendant 3 mois sauf en cas de changement de situation (séparation...) au cours de la période. Selon la situation, le RSA peut être cumulé avec la prime d'activité. La MSA étudie les droits avec la déclaration trimestrielle de ressources RSA. En cas de perception de RSA, il n'y a pas à faire de demande de

prime d'activité.

Important : penser à signaler à la MSA tout changement de situation familiale ou professionnelle. Le service déclaration de changement de situation est disponible à tout moment dans Mon espace privé.

Que ce soit pour la simulation des droits, la demande initiale ou les déclarations trimestrielles, un agent France services peut accompagner le demandeur dans ses démarches numériques.

Plus d'information sur alpesdunord.msa.fr

France services aide les citoyens

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Chaque France Services permet un accompagnement pour les démarches de neuf partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent un accompagnement dans 100 % des France Services. ■ Coordonnées sur https://anct-carto.github.io/france_services/